

1931, de Charles-W. Laganière, des Grondines, comme gardien de phare; et aussi une déclaration portant si, oui ou non, les témoins entendus devant M. Léon Méthot, dans cette affaire, avaient prêté serment.

MAÎTRE DE POSTE DE DESCHAMBAULT, P.Q.

Par M. DESROCHERS:

Copie du rapport du commissaire et des témoignages rendus à l'enquête tenue à Deschambault, le 30 janvier 1931, au sujet de la destitution de M. Ferdinand Dussault, maître de poste de cette localité.

CAISSE D'ÉPARGNE DU MANITOBA

Par M. WOODSWORTH:

Copie de tous documents, lettres, télégrammes, rapports ou autres communications, ou correspondance, ou mémoires échangés entre le premier ministre ou le ministre des Finances et M. Bracken, premier ministre du Manitoba, au sujet de la Manitoba Provincial Savings Bank.

Copie de tous documents, lettres, télégrammes, rapports ou autres communications, ou correspondance, ou mémoires échangés entre le premier ministre ou le ministre des Finances et les représentants de toute banque autorisée au sujet de la Manitoba Provincial Savings Bank.

COMITE DES CHEMINS DE FER ET DE LA MARINE COMMERCIALE DE L'ÉTAT

A l'appel de l'ordre du jour.

M. H. E. SPENCER (Battle-River): Le ministre des Chemins de fer et des Canaux pourrait-il apprendre à la Chambre quand le comité spécial des chemins de fer et de la marine commerciale doit se réunir?

L'hon. R. J. MANION (ministre des Chemins de fer et des Canaux): Il se réunira demain.

CHEMINS DE FER NATIONAUX CANADIENS

EMBRANCHEMENT SUNNYBRAE-GUYSBOROUGH

A l'appel de l'ordre du jour.

M. WILLIAM DUFF (Antigonish-Guysborough): J'aimerais à poser une question au ministre des Chemins de fer. En vertu de l'article 1er du chapitre 34 des Statuts de 1929, concernant la construction d'une ligne de chemin de fer entre Sunnybrae et Guysborough, dans la province de la Nouvelle-Écosse, il est spécifié que la construction doit en être terminée avant le 31 août 1932. Le Gouvernement a-t-il l'intention de reculer la date de l'achèvement des travaux afin de permettre de terminer l'exécution de cet embranchement?

L'hon. R. J. MANION (ministre des Chemins de fer et des Canaux): Je répondrai demain à l'honorable député.

[M. Desrochers.]

LE BUDGET

EXPOSÉ FINANCIER ANNUEL DU MINISTRE DES FINANCES

L'hon. E. N. RHODES (ministre des Finances) propose:

Que M. l'Orateur quitte le fauteuil et que la Chambre se forme en comité des voies et moyens.

—Monsieur l'Orateur, en proposant que vous quittiez le fauteuil et que la Chambre se forme en comité des voies et moyens, pour étudier la question des crédits à accorder à Sa Majesté pour l'année financière qui se terminera le 31 mars 1933, je vous demande d'être indulgent pour les imperfections que peut apporter à cette lourde et onéreuse tâche quelqu'un qui est ministre des Finances depuis quelques semaines à peine.

Ces imperfections sont plus apparentes et ma tâche est plus ardue à cause de l'éclat avec lequel mon prédécesseur immédiat s'est acquitté de ses fonctions.

Cette revue des opérations financières de l'année sera divisée en cinq chapitres:

1. Un bref aperçu des événements qui ont si profondément bouleversé la finance internationale et dont les répercussions se sont fait sentir dans notre propre pays.

2. Les opérations financières et les comptes du pays pour l'année financière terminée le 31 mars. À cet égard, l'on comprendra que les chiffres mentionnés ne sont pas définitifs, mais représentent une estimation aussi juste que possible.

3. Le commerce et l'industrie au Canada.

4. Une évaluation des recettes et des dépenses pour l'année financière 1932-1933.

5. Les moyens proposés pour obtenir le revenu requis pour subvenir aux dépenses.

L'année dernière a été remplie de difficultés et de problèmes d'ordre financier sans précédent. Le Canada, comme les autres pays, s'est vu entraîné dans une période de fléchissement des prix et des revenus. Pendant l'été, les événements qui ont suivi commençaient déjà à étendre leur ombre sur la finance internationale. La crise en Allemagne, suivant de très près la chute de la plus importante banque de l'Autriche, qui avait eu lieu au mois de mai, rappela brusquement au monde entier le besoin d'une entente internationale sur la question épineuse des réparations et des dettes de guerre entre les divers gouvernements. Le moratoire d'un an proposé par le président Hoover fut accueilli comme un signe précurseur d'une reprise de la confiance dans le monde, mais cet optimisme fut malheureusement de courte durée. Le moratoire fut accepté après quelque retard, mais l'effet en fut en partie détruit par la controverse qui mit en relief les difficultés de la situation. Dans l'in-

honneur à toutes les dettes extérieures à la date voulue. Le principal, \$72,000,000, de notre dette extérieure payable par les corps publics du Canada, et dont l'échéance tombait antérieurement au 31 mars a été acquitté en partie par des remboursements et en partie par des renouvellements; mais à cette date il ne reste que \$33,000,000 sur la première somme de payable à l'étranger, et ce reste est arrangé de telle façon que son remboursement régulier pourra s'effectuer sans embarras. Les détenteurs de valeurs canadiennes comportant paiement à l'extérieur du pays ont touché, à l'échéance, leurs 80 millions d'intérêt.

Ceci, de même que la vigueur de notre régime bancaire et la stabilité de nos institutions financières en général, a contribué pour une grande part au retour de la confiance dont témoignent la hausse du dollar canadien sur le change, et la cote plus élevée des valeurs publiques canadiennes.

Recettes 1931-1932

Les états financiers publiés de mois en mois pendant l'année ont indiqué que, comme tous les pays du monde, nous avons souffert d'un fléchissement notable des recettes provenant de l'impôt, la source d'environ 83 p. 100 du revenu national. De toutes les grandes taxes, celle sur le revenu seulement a rapporté approximativement la somme prévue: de cette source nous avons tiré 61 millions de dollars. Les recettes douanières ont tombé à \$102,800,000, ce qui reflète la chute dans la valeur des importations, provoquée par différentes causes, telle que la baisse plus accentuée des prix, la situation du change, désavantageuse en ce qui concerne les importations de provenance américaine, et en général notre politique d'encourager la production au Canada même.

Les recettes totales du fisc vont se chiffrer à \$272,300,000; nous en soumettons ici un relevé qui établit en même temps la comparaison avec les années financières précédentes.

Recettes du fisc

(en mille)

	1927-1928	1928-1929	1929-1930	1930-1931	Estimation 1931-1932
	\$	\$	\$	\$	\$
Douanes.....	156,986	187,206	179,430	131,209	102,891
Accise.....	57,401	62,685	63,036	57,747	48,688
Revenus de taxe de guerre—					
Banques.....	1,225	1,243	1,408	1,429	1,397
Compagnie de fiducie et de prêt.....	345	8			
Compagnies d'assurance.....	999	895	74	74	
Bénéfices commerciaux.....	956	455	173	34	3
Impôt sur le revenu.....	56,571	59,422	69,021	71,048	61,000
Taxe de vente.....	72,100	63,646	44,859	20,784	41,271
Taxe sur chèques, taxe sur le transport, etc.....	18,123	19,361	18,550	13,951	18,098
Rendement total des impôts.....	364,706	395,921	378,551	296,276	273,348

Recettes des services publics

On estime que les perceptions des divers services publics atteindront le total de \$54,000,000. Les Postes, la grande source de ces revenus accuseront un relèvement de \$1,500,000, fruit de l'augmentation dans le tarif des postes et dans le prix des timbres, et aussi du fait que les timbres-poste peuvent maintenant servir à certaines fins d'accise. L'on estime à \$31,748,000 les recettes du service des Postes et ses dépenses à \$34,550,000. Ce chiffre ne comprend pas les déboursements effectués par d'autres départements pour le compte de celui des Postes; par contre, il ne tient pas compte non plus de la manutention, à titre gratuit, des

objets de correspondance d'autres départements du service administratif.

Les intérêts sur les placements, soit des paiements provenant de commissions de ports, d'autres commission etc., auxquelles l'Etat a avancé des fonds, et comprenant les paiements réguliers de la Roumanie sur son emprunt, atteindront, estime-t-on, un total de \$10,000,000. Sont inclus dans ce chiffre les intérêts payés par les banques autorisées pour des avances faites en vertu de la loi financière; lesquels paiements seront de \$360,247 contre \$539,984 l'année dernière. Suit un état comparatif des revenus de ces services publics pendant les cinq dernières années.

Les dépenses de l'année s'élèvent à un total de \$454,246,000. Voici un état comparatif de ces dépenses groupées sous différents chefs:

Résumé de toutes les dépenses

(en mille)

	1927-1928	1928-1929	1929-1930	1930-1931	Estimation 1931-1932
	\$	\$	\$	\$	\$
Dépenses ordinaires.....	336,168	350,953	357,780	389,558	378,743
A compte de capital.....	20,636	22,809	22,561	28,222	16,975
Spéciales.....	3,566	2,187	9,839	16,789	55,138
Prêts et avances improductifs.....	18,494	13,646	8,262	5,488	3,390
	378,864	389,595	398,442	440,057	454,246

Maintenant que j'ai donné le détail des dépenses et des recettes, je pourrai indiquer le résultat définitif des opérations de l'année. Les recettes courantes s'élèvent à \$327,719,000 et les dépenses courantes à \$378,743,000, on a donc un déficit de \$51,024,000 au compte ordinaire; cela est dû à la diminution de rendement des impôts, en dépit de la réduction des dépenses. Les dépenses spéciales se sont élevées à \$55,138,000, dont \$49,282,000 pour les secours aux chômeurs et la prime sur le blé. D'un autre côté, les recettes spéciales se sont élevées à \$7,022,000, ce qui laisse un passif de \$48,116,000. En outre, il y a, au compte du capital, une dépense de \$16,975,000 et des prêts et avances

improductifs formant un total de \$3,390,000. Par conséquent, la dette s'est accrue de \$119,505,000.

L'emprunt de conversion de 1931

Il était fait mention dans le budget de l'an dernier de l'emprunt de conversion qui venait d'être lancé. Voici les chiffres définitifs de cette opération. Sur \$1,084,800,000 d'obligations convertibles, on en a converti pour \$638,600,000, soit 60 p. 100. Cette opération n'a point changé le chiffre de la dette nationale, parce que l'échange a été fait au pair. Voici les détails de l'opération:

Emprunts convertible	Somme due le 1er mai 1931	Somme convertie
Emprunt de guerre 5 p. 100, échu le 1er octobre 1931.....	\$ 52,929,600	\$ 38,625,700
Emprunt de renouvellement 5½ p. 100, venant à échéance le 1er nov. 1932.....	73,323,150	37,523,200
Emprunt de la Victoire 5½ p. 100, venant à échéance le 1er nov. 1933.....	440,059,950	276,688,100
Emprunt de la Victoire 5½ p. 100, venant à échéance le 1er nov. 1934.....	511,910,650	285,772,300
	\$ 1,084,823,350	\$ 638,609,300

Bien que la conversion n'ait eu aucun effet immédiat sur les frais annuels d'intérêt, le Gouvernement en profitera sensiblement d'ici à quelques années par suite de la réduction du taux d'intérêt. Le relevé suivant le prouve:

Année financière	Economie en intérêts
1932-1933.....	\$ 193,128
1933-1934.....	568,360
1934-1935.....	3,335,241
1935-1936 et ensuite annuellement.....	6,192,964

Le moment avait été très bien choisi pour effectuer cette conversion. L'opération a très bien réussi et a eu un effet très marqué sur notre situation financière. Toute cela grâce

à la perspicacité du premier ministre qui a eu l'initiative de l'opération et qui l'a dirigée. Les frais de l'emprunt de conversion ont dépassé quelque peu ½ p. 100.

Grâce à ces opérations de conversion on a remboursé 70 p. 100 de l'échéance du 1er octobre. Il ne restait que \$13,000,000 payables à la date déterminée. L'état des finances publiques ne permit pas de faire face à ce paiement avec le revenu ordinaire. Par conséquent, au mois d'août, des institutions canadiennes ont été invitées à soumissionner pour l'achat, en tout ou en partie, des \$13,000,000, devant être absorbés dans l'emprunt converti de 1946-1956, au taux d'intérêt de 4½ p. 100. Des soumissions au pair ont été acceptées pour \$4,-

500,000. Le reliquat a été payé par des crédits temporaires de la banque de Montréal et remboursés, plus tard, sur l'emprun du Service national.

Emprunts temporaires

En septembre dernier, le réseau du National-Canadien devait faire face à des échéances de New-York et elles ont été payées par le Gouvernement au moyen d'une émission de bons du Trésor au montant de \$18,500,000, 2½ p. 100 à trois mois. Ces bons ont été vendus au pair à la Chase Bank, de New-York. Nous avons en même temps emprunté \$500,000 pour le Dominion, ce qui formait un total de \$19,000,000. A l'échéance des bons, en décembre, nous avons remboursé \$1,000,000 et le reste a été renouvelé à trois mois, au taux de 5 p. 100. Subséquentment, nous avons remboursé \$3,000,000, ce qui laisse encore \$15,000,000 d'arriéré.

En attendant l'émission de l'emprunt du Service national, en novembre dernier, il a fallu emprunter, temporairement, un montant total de \$34,800,000 des banques du Canada, garantis par des bons de Trésor. Ces bons ont été remboursés depuis.

Emprunt du Service national

Une des plus importantes opérations financières de l'année a été l'emprunt du Service national émis à 5 p. 100, en novembre dernier. Les listes de souscriptions ont été ouvertes le 23 novembre, et devaient demeurer

ouvertes jusqu'au 12 décembre. Les obligations ont été offertes au public de deux manières: 99.25 plus les intérêts courus, pour les obligations de cinq ans, et 99 plus les intérêts courus pour les obligations venant à échéance en 1941. L'émission a été lancée dans tout le Canada par un comité qui avait à sa tête sir Charles Gordon, président de la banque de Montréal.

L'émission totale était de \$150,000,000, et bien qu'on ait pris des arrangements pour la faire durer vingt jours, elle a été si bien accueillie du public qu'elle était plus que couverte le 30 novembre. Cependant, pour faire face aux demandes du public, les souscripteurs du 30 novembre ont pu payer en chèques datés du 1er décembre. Le surplus de la souscription a été de \$71,198,200, ce qui porte l'émission totale à \$221,198,200, dont \$79,535,200 remboursables en 1936 et le reste, \$141,663,000, remboursables en 1941. Le total des souscriptions a été de 109,000, ce qui indique comment cet emprunt s'est trouvé largement distribué. Bien que les banques aient demandé de souscrire \$30,000,000 le Gouvernement a cru qu'il était de l'intérêt national de donner la préférence aux petits capitalistes et c'est pourquoi, lorsque les souscriptions ont de beaucoup dépassé \$150,000,000, nous avons demandé aux banques de retirer leurs demandes de souscriptions.

Le tableau ci-dessous indique l'étendu et la nature de la distribution:

Emprunt du service national

Distribution des souscriptions

	Nombre	Montant
Souscriptions de moins de \$1,000.....	55,761	\$ 21,629,900
Souscriptions de \$1,000 à \$5,000 inclusivement.....	48,649	88,889,900
Souscriptions de \$5,100 à \$10,000 inclusivement.....	2,937	24,106,900
Souscriptions de \$10,100 à \$25,000 inclusivement.....	1,013	18,154,200
Souscriptions de \$25,100 à \$50,000 inclusivement.....	310	12,815,900
Souscriptions de plus que \$50,000*.....	241	52,918,200
Non attribuées.....		2,683,200
	108,911	\$ 221,198,200

* Souscriptions provenant en grande partie d'institutions.

Le soir du 29 novembre, en acceptant le surplus de souscription qui, causé par l'affluence du dernier jour, dépassait de beaucoup nos attentes, le Gouvernement a déclaré qu'il préparait un projet permettant d'employer ce surplus à la réduction de la dette. On a fait servir jusqu'ici \$50,745,000 à la réduction de la dette et l'on a placé \$11,600,000 en bons du trésor des autres provinces de l'Ouest relatifs à des dettes contractées à New-

York. Les frais de lancement de l'emprunt du Service national, y compris les commissions, la publicité, les travaux d'impression et la livraison des valeurs, se sont élevés à moins de 1 p. 100.

Compagnie des Chemins de fer nationaux canadiens

Le rapport annuel de la Compagnie des chemins de fer canadiens pour l'année 1931 ayant

déjà été présenté à la Chambre et tout le problème des chemins de fer faisant présentement l'objet d'une enquête devant une commission royale, nous nous contenterons de donner à ce sujet un court résumé des résultats de l'exploitation ainsi que des sommes dont la compagnie a besoin durant l'année et des arrangements financiers conclus.

L'année 1931 a été marquée par une nouvelle diminution considérable des recettes brutes qui ont atteint un chiffre aussi bas qu'en 1919, et en dépit de la réduction des frais d'exploitation, les affaires de cette compagnie (exception faite des lignes de l'Est) se sont soldées par un déficit de \$84,262,000, tout compte fait des intérêts sur la dette, soit \$23,000,000 de plus qu'en 1930. Déduction faite des intérêts comptés mais non payés sur la dette due à l'Etat et représentée par des prêts et des avances inscrites dans les comptes publics à titre de valeur non productives, la perte a été de \$52,200,000, telle est la somme qu'on peut dire ajoutée au déficit du pays pour l'année, les intérêts des prêts du Gouvernement ayant été absorbés dans les comptes publics.

En sus du paiement de ce déficit, il a fallu fournir une somme considérable pour les dépenses de premier établissement et l'amortissement de la dette. Bien qu'on ait grandement réduit les dépenses de capital en 1931, les engagements pris antérieurement à 1930 quant au programme de dépenses pour les embranchements, les gares et les hôtels, ont cependant été encore considérables. La somme totale que l'Etat a été appelé à fournir, soit directement, soit indirectement, pour les dépenses des Chemins de fer nationaux en 1931, a été de \$108,976,265, répartie comme suit:

Déficits des Chemins de fer nationaux, non compris les lignes de l'Est.....	\$ 52,255,676
Déficit, lignes de l'Est.....	8,712,762
	<hr/>
	\$ 60,968,438
Dépenses de premier établissement comprenant nouvel outillage.....	33,990,106
Amortissement de la dette.....	9,791,691
Escompte sur les titres émis.....	4,226,030
	<hr/>
	\$108,976,265

Pour fournir cette somme, le Gouvernement a avancé \$41,282,899 provenant de l'emprunt du Service national et d'emprunts temporaires faits à New-York et dont nous avons déjà parlé. Conformément à la loi des tarifs de transport des Provinces maritimes, les déficits des lignes de l'Est, qui se sont élevés à \$8,712,762, ont été payés comme dépense de l'Etat et on les a inclus ci-haut dans le tableau des dépenses. Le reste de la somme à fournir, soit \$58,980,604, comprenant l'escompte, a été

[L'hon. M. Rhoads.]

payé au moyen d'obligations des Chemins de fer nationaux, garanties par l'Etat. Le produit de la vente de ces obligations provient en partie d'une émission faite au cours de la présente année financière (en date du premier février 1931), et en partie des \$50,000,000 d'obligations, 4½ p. 100, à vingt ans, dont il a déjà été question, placées à New-York au commencement de septembre dernier à 4.79 p. 100. On n'a appliqué que \$38,589,599.15 de cette émission aux dépenses de 1931, \$11,410,400.85 de ces obligations ayant été vendues pour rembourser un emprunt temporaire aux banques, fait l'année précédente. La garantie de ces obligations a été autorisée par une loi en 1931.

Les avances de l'Etat sont de \$29,910,400.85 sous l'empire de la loi de garantie des Chemins de fer nationaux de 1931, et de \$11,372,498.86 sous l'empire des autres lois adoptées par le Parlement pour autoriser les dépenses jusqu'à la fin de 1931 au delà du chiffre autorisé à cette fin.

Ces avances ont été faites par le Trésor sous l'empire de lois qui prévoient le remboursement au moyen de la vente d'obligations garanties par l'Etat. On peut cependant dire que ce remboursement ne pourra se faire et que la compagnie sera incapable de se charger du paiement des intérêts sur cette dette. Néanmoins nous n'avons pas jugé à propos d'inscrire ces avances à titre de dépenses dans nos comptes publics en attendant la décision que nous prendrons quant aux finances de la compagnie à la suite du rapport de la commission royale chargée d'enquêter sur les chemins de fer.

Le crédit que la Chambre est appelée à voter pour l'exploitation des Chemins de fer nationaux durant l'année 1932 s'élève à \$61,500,000; il faut ajouter à cela \$6,217,000, somme à laquelle se chiffre le déficit des lignes de l'Est une fois qu'on en a déduit la réduction de 20 p. 100 sur les tarifs de transport; cela fait donc un total de \$67,717,000. De cette somme, environ \$49,000,000 représentent le déficit prévu après paiement de la dette fondée due au public, mais sans tenir compte des intérêts sur les capitaux avancés par l'Etat. Le total de la somme à fournir accuse une diminution considérable sur les années précédentes, mais il est encore très élevé et il constitue l'un des plus importants problèmes financiers du pays.

A part le service de l'intérêt de la dette nationale, c'est l'élément qui grève le plus le budget, et il représente un septième des fonds que l'Etat doit prélever pour les besoins courants.

Obligations indirectes de l'Etat

Le montant des émissions des chemins de fer garanties par le Dominion s'élève à \$969,683,288, auquel il faut ajouter \$31,235,118 de titres garantis pour d'autres entreprises, ce qui donne en tout le 31 mars 1932, \$1,000,918,406 d'obligations en cours, contre \$954,917,112 l'an dernier, soit une augmentation nette de \$46,001,294.

La marine commerciale de l'Etat

Les services maritimes exploités par l'Etat et inscrits dans le budget en raison des déboursés requis durant l'année ont reçu du Trésorier fédéral \$1,360,853 d'avances ainsi réparties: marine commerciale de l'Etat, \$444,285; flotte du National-Canadien (service des Antilles), \$916,568.

Commission des ports

Les avances aux commissions de ports en 1931-1932 se sont montées à \$14,148,540. Le principal déboursé, au chiffre d'environ \$5,800,000, a eu lieu à Saint-Jean où un programme de reconstruction s'imposait à cause d'un désastreux incendie. Le reste des dépenses découle surtout d'engagements relatifs à l'achèvement des programmes d'aménagement entrepris avant 1930.

L'état suivant indique les sommes prêtées à chaque commission en 1931-1932 et les avances globales faites jusqu'à ce jour:

Avances aux commissions de ports

	Avances 1931-1932	Avances à ce jour
	\$	\$
Chicoutimi.....	465,000	2,626,000
Halifax.....	2,752,000	7,593,000
Port de Montréal.....	1,412,000	57,398,000
Pont de Montréal (déficit).....	534,000	704,000
New Westminster.....	170,685	170,685
Québec.....	1,495,000	25,924,995
Saint-Jean.....	5,763,855	9,170,855
Trois-Rivières.....	747,000	2,426,000
Vancouver.....	809,000	21,416,900
	14,148,540	127,422,035

La commission de Québec ne paie pas d'intérêts et nous inscrivons donc sa créance comme improductive. Il en va de même des avances accordées pour permettre aux commissions de ports de Montréal de combler le déficit causé par la construction du pont de la commission. Les autres prêts portent intérêt, et nous les inscrivons donc comme valeurs productives, mais on peut noter qu'un remaniement s'imposera peut-être à cet égard à bref délai.

La commission du prêt agricole

Le financement des opérations de la commission s'est effectué avec l'aide de la trésorerie, par l'achat de \$1,500,000 des obligations de la commission à 5 p. 100, au pair. Ajoutons le versement de \$107,603 au compte du capital-actions de la commission, en conformité des dispositions de la loi du prêt agricole. Le total des fonds fournis par l'Etat à la commission depuis le début de ses opérations est \$7,216,465, somme qui se décompose ainsi:

Capital initial.....	\$ 5,050,000
Achat d'obligations.....	1,800,000
Achat de capital-actions.....	366,465
	<u>\$ 7,216,465</u>

Les garanties relatives à la vente du blé

Conformément à l'article 3 du chapitre 55 des Statuts de 1931, le Gouvernement a adopté des décrets au sujet de la vente des récoltes de grain de l'Ouest. La Chambre se rappellera les problèmes financiers que représentait pour la Canadian Cooperative Wheat Producers, Limited, l'écoulement de la récolte de 1930. Persuadé qu'il était dans l'intérêt national de protéger le crédit des agences de vente de façon à ce que les cultivateurs puissent disposer avantageusement de leur grain, le Gouvernement a pris des engagements envers les sept banques intéressées qui ont avancé les fonds nécessaires. La garantie est devenue officielle par un décret en conseil privé n° 2238, du 12 septembre 1931. Elle a produit l'effet désiré, sans qu'il en coûte un sou à l'Etat. A juger par les cours actuels, on s'attend que, tous comptes réglés, la Canadian Cooperative Wheat Producers, Limited, puisse rembourser toutes les avances reçues sans recourir à la garantie de l'Etat.

Pour ce qui est de la récolte de 1931, les trois sociétés de vente semi-publiques se sont trouvées dans une situation périlleuse, au début de la saison de vente. Les valeurs d'ordinaire gagées contre les avances des banques étaient déjà en nantissement, d'où restriction du crédit. Les premiers ministres des trois provinces intéressées ont intercédé en leur faveur auprès du gouvernement fédéral et, par suite de cette intervention, le cabinet a adopté, le 12 septembre 1931, un décret en conseil autorisant l'Etat à garantir, moyennant certaines conditions, le remboursement des avances faites à la Manitoba Pool Elevators, Limited, à la Saskatchewan Pool Elevators, Limited, à l'Alberta Pool Elevators, Limited, contre nantissement de leur capital de roulement au début de la saison de vente de 1931.

Cependant, les certificats des comptables experts chargés de préparer un état du capital de roulement indiquaient que l'arrangement proposé ne serait pas satisfaisant et, par un décret subséquent, on fixa des sommes spécifiques que le gouvernement fédéral a garanties dans certaines conditions. Ces sommes sont les suivantes: syndicat du Manitoba, \$1,250,-

000; syndicat de la Saskatchewan, \$12,000,000; syndicat de l'Alberta, \$7,500,000. Ce système a fonctionné à la satisfaction de tous les intéressés et le revenu du fonds consolidé ne s'est trouvé grevé en aucune façon.

Les opérations de l'année sont résumées dans un sommaire des recettes et des déboursés que voici:

Etat, caisse	
(estimation)	
Recettes—	
Espèces en banque au 31 mars 1931.....	\$ 44,599,432 02
Remboursements de prêts et avances—	
Prêts aux commissions de logements des provinces.....	\$ 150,500 00
Gouvernement de la Grèce.....	115,000 00
Prêts pour l'établissement des soldats.....	783,900 00
	1,049,400 00
Emprunts—	
Emprunt du service national.....	219,185,056 00
Emprunt de conversion.....	4,500,000 00
Prêt temporaire à New-York.....	19,000,000 00
	242,685,056 00
Paiements nets aux caisses de rentes viagères, d'assurance et de pensions.....	10,130,581 90
Réduction des espèces et du numéraire libres.....	7,883,448 00
Réduction du compte des avances de numéraire à la Monnaie royale canadienne.....	1,084,964 81
Recettes, 1931-1932.....	334,740,468 00
	\$ 642,173,350 63
Déboursés—	
Réductions du passif:	
Retraits de dépôts à la caisse d'épargne postale.....	\$ 831,855 58
Remboursement de mandats-poste, etc.....	734,193 82
Remboursement de la dette:	
Emprunt de guerre 1916-1931.....	\$ 12,627,000 00
Emprunt temporaire à New-York.....	4,000,000 00
Emprunt pour le service public à New-York, 1916-1931.....	24,924,000 00
Emprunt de renouvellement, 1922-1932.....	1,350,000 00
Obligations et valeurs diverses échues.....	82,072 04
	\$ 42,983,072 04
Compte d'achat des obligations.....	3,368,870 50
Obligations et titres pour les caisses d'amortissement.....	3,384,185 00
Remboursement des coupons échus.....	127,782 34
Frais de lancement des emprunts-non amortis.....	4,491,521 28
Placements—Valeurs actives:	
Gouvernements provinciaux, loi de secours 1931.....	22,431,923 00
Chemins de fer nationaux.....	41,282,899 00
Commissions des ports.....	12,119,540 00
Commission du prêt agricole canadien.....	1,607,603 00
	77,441,965 00
Comptes divers.....	912,539 38
Déboursés, 1931-1932.....	454,246,018 00
Espèces en banque au 31 mars 1932.....	53,201,347 69
	\$ 642,173,350 63

Pour suivre la méthode inaugurée l'an dernier, on fait suivre le tableau des opérations de caisse du bilan. Les valeurs productives comprennent le solde de l'encaisse, les comptes d'espèces, les emprunts et les avances réalisables ou produisant des recettes, et autres

[L'hon. M. Phodes.]

comptes divers. On déduit ces éléments d'actif du passif brut pour calculer la dette nette.

Le passif total, au 31 mars 1932, était estimé à \$2,832,355,834 et les valeurs productives à \$451,238,348, le chiffre de la dette nette est donc de \$2,381,117,486.

Voici le bilan:

Passif au 31 mars 1932

(estimatif)

Billets du Dominion en circulation.....		\$	157,300,000 00
Fonds de remboursement de la circulation des banques.....			6,811,792 41
Fonds d'assurance et de retraite:			
Rentes viagères de l'Etat.....	\$	26,643,412 41	
Fonds d'assurance, service civil.....		7,026,451 72	
Fonds d'assurance, vétérans.....		10,340,486 30	
Fonds de pension.....		6,888,204 08	
Fonds de retraite.....		39,488,306 22	
		\$	90,386,860 73
Fonds de fiduciaire:			
Fonds des Indiens.....	\$	13,591,800 48	
Fonds communs des écoles.....		2,668,449 17	
Dépôts de cautionnement par entrepreneurs.....		560,000 00	
Autres fonds de fiducie.....		2,163,541 17	
		\$	18,983,790 82
Fonds contingents et spéciaux.....			1,847,415 00
Mandats-poste, bons de poste, etc., en circulation.....			3,401,154 10
Comptes de provinces.....			9,623,816 77
Dépôts à la caisse d'épargne postale.....			23,918,371 39
Emprunt temporaire.....			15,000,000 00
Dette consolidée—Non échue.....	\$	2,501,782,733 23	
Echue mais non réclamée.....		1,000,000 00	
			2,502,782,733 23
Coupons d'intérêt échus mais non présentés au paiement.....			2,300,000 00
Total du passif.....		\$	2,832,355,834 45

Valeurs productives au 31 mars 1932

(estimatif)

Espèces en banque.....		\$	53,201,347 69
Réserve en espèces.....	\$	64,600,000 00	
Avances aux banques en vertu de la loi des finances.....		32,000,000 00	
			96,600,000 00
Prêts aux provinces pour logements.....		10,521,187 72	
Prêts aux provinces, loi de secours de 1931.....		22,431,923 00	
			32,953,110 72
Prêts à des gouvernements étrangers:			
Grèce.....		6,525,000 00	
Roumanie.....		23,969,720 00	
			30,494,720 00
Prêts aux commissions de ports:			
Chicoutimi.....		2,626,000 00	
Halifax.....		7,593,000 00	
Montréal.....		57,389,000 00	
Saint-Jean.....		9,170,855 00	
Vancouver.....		21,416,900 00	
Trois-Rivières.....		2,426,600 00	
New-Westminster.....		170,685 91	
			100,793,040 91
Commission de prêts agricoles du Canada.....			7,216,465 00
Etablissement agricole des soldats et colonisation générale.....			47,366,985 44
Grain de semence et avances pour secours.....			2,391,971 84
Chemins de fer nationaux.....			41,282,899 00
Compte d'achat d'obligations.....			4,403,676 00
Avances pour capital de roulement et divers—			
Avances à l'hôtel royal de la Monnaie.....		3,223,200 00	
Chemin de fer national du Canada, compte courant et comptes d'approvisionnements.....		15,748,921 60	
Avances diverses, etc.....		3,020,994 36	
			21,993,115 96
Débits différés:			
Escompte non amorti sur prêt à 4 p. 100, 1930/1960.....			12,541,015 28
		\$	451,238,347 90

Actif improductif, le 31 mars 1932

(Estimatif)

Chemins de fer nationaux canadiens.....	\$	614,406,239	42
Flotte du National-Canadien.....		16,911,482	55
Commission de port:			
Québec.....	\$	25,924,995	68
Montréal et Trois-Rivières.....		783,452	56
		26,708,448	24
Avances de semences et secours.....		782,464	71
Etablissement des soldats et colonisation générale.....		16,468,957	95
Avances diverses, etc.....		997,987	23
Comptes capital:			
Canaux.....		237,033,725	90
Chemins de fer.....		441,960,292	77
Edifices publics, ports et rivières.....		243,349,535	87
Immeubles et magasins militaires.....		12,035,420	50
Comptes des territoires.....		9,895,947	68
		944,274,922	72
Chemin de fer (ancien compte).....		88,398,828	78
Solde débiteur du Fonds consolidé, le 31 mars 1932.....		672,168,154	95
		2,381,117,486	55

Dettes nettes—31 mars 1932.....

\$ 2,381,117,486 55

Pour compléter les tableaux de statistiques à déposer il y a ceux qui indiquent par la date des échéances l'obligation directe de l'Etat que constitue la dette consolidée non échue et son obligation indirecte, savoir les valeurs garanties que détient encore le public. Les voici :

Dettes consolidées non échues, au 31 mars 1932, et les frais annuels en intérêts

Date de l'échéance	Taux	Payable à	Montant de l'emprunt		Frais d'intérêt 1932-1933	
			\$	c.	\$	c.
1932—						
1 ^{er} nov.....	5½	Canada.....	34,449,950	00	1,894,747	25
1 ^{er} déc.....	4	Canada et New-York...	40,000,000	00	1,600,000	00
1933—						
1 ^{er} nov.....	5½	Canada.....	169,971,850	00	9,348,451	75
1934—						
1 ^{er} juin.....	3½	Londres.....	23,467,206	27	821,352	22
1 ^{er} juillet.....	5	Canada.....	33,293,470	85	1,664,673	54
1 ^{er} nov.....	5½	Canada.....	226,138,350	00	12,437,609	25
1935—						
1 ^{er} août (a).....	5	Canada et New-York...	874,000	00	43,700	00
1936—						
1 ^{er} fév.....	4½	New-York.....	40,000,000	00	1,800,000	00
15 nov.....	5	Canada.....	79,535,200	00	3,976,760	00
1937—						
1 ^{er} mars (a).....	5	Canada et New-York...	90,166,900	00	4,508,345	00
1 ^{er} déc. (a).....	5½	Canada.....	236,299,800	00	12,996,489	00
1938—						
1 ^{er} juillet.....	3	Londres.....	8,071,230	16	242,136	90
1 ^{er} juillet.....	3	Londres.....	18,250,000	00	547,500	00
1 ^{er} juillet.....	3	Londres.....	10,950,000	00	328,500	00
1 ^{er} juillet.....	3½	Londres.....	15,056,006	66	526,960	23
1940—						
1 ^{er} sept.....	4½	Canada.....	75,000,000	00	3,375,000	00
1941—						
15 nov.....	5	Canada.....	141,663,000	00	7,083,150	00
1943—						
15 oct.....	5	Canada.....	147,000,100	00	7,350,005	00
1944—						
15 oct.....	4½	Canada.....	50,000,000	00	2,250,000	00
1946—						
1 ^{er} fév.....	4½	Canada.....	45,000,000	00	2,025,000	00
1947—						
1 ^{er} oct.....	2½	Londres.....	4,888,185	64	122,204	64
1950—						
1 ^{er} juillet.....	3½	Londres.....	137,058,841	00	4,797,059	43
1952—						
1 ^{er} mai.....	5	New-York.....	100,000,000	00	5,000,000	00
1956—						
1 ^{er} nov.....	4½	Canada.....	43,125,700	00	2,102,377	87

(a) Non imposable au Canada.

[L'hon. M. Rhodes.]

Etat de la dette consolidée non échue et de l'intérêt annuel qu'elle porte au 31 mars 1932

Date de l'échéance	Taux	Payable à	Montant de l'emprunt		Frais d'intérêt 1932-1933	
	p. 100		\$	c.	\$	c.
1957—						
1 ^{er} nov. (b).....	4½	Canada.....	37,523,200	00	2,063,776	00
1958—						
1 ^{er} nov. (c).....	4½	Canada.....	276,688,100	00	11,217,845	50
1959—						
1 ^{er} nov. (d).....	4½	Canada.....	285,772,300	00	15,717,476	50
1960—						
1 ^{er} oct.....	4	Londres.....	93,926,666	66	3,757,066	67
1 ^{er} oct.....	4	New-York.....	100,000,000	00	4,000,000	00
			2,564,170,057	24	127,598,186	75

Payable au Canada.....	\$ 1,881,461,020	85
Payable au Canada et à New-York.....	131,040,900	00
Payable à New-York.....	240,000,000	00
Payable à Londres.....	311,668,136	39

2,564,170,057 24

Moins les obligations et les actions des emprunts ci-dessus détenues comme fonds d'amortissement.....	62,387,324	01
---	------------	----

\$ 2,501,782,733 23

b) 5½% jusqu'au 1^{er} nov. 1932.c) Non imposable jusqu'au 1^{er} nov. 1933, 5½% jusqu'au 1^{er} nov. 1933.d) 5½% jusqu'au 1^{er} nov. 1934.

Obligations garanties par le Gouvernement du Dominion au 31 mars 1932

Echéance	Emission	Taux d'intérêt	Montant
		%	
1 sept. 1934.....	Nord-Canadien.....	4	17,060,333 33
15 fév. 1935.....	Nord-Canadien.....	4½	17,000,000 00
1 sept. 1936.....	Grand-Tronc.....	6	24,734,000 00
1 oct. 1940.....	Grand-Tronc.....	7	24,492,000 00
1 déc. 1940.....	Nord-Canadien.....	7	24,282,000 00
1 juillet 1946.....	Nord-Canadien.....	6½	24,636,000 00
1 avril 1948.....	Comm. du port de New-Westminster.....	4½	700,000 00
1 sept. 1951.....	National-Canadien.....	4½	50,000,000 00
1 août 1952.....	Comm. du port de Saint-Jean.....	5	667,953 04
10 juillet 1953.....	Nord-Canadien.....	3	9,359,996 72
1 fév. 1954.....	National-Canadien.....	5	50,000,000 00
15 sept. 1954.....	National-Canadien.....	4½	26,000,000 00
1 mars 1955.....	National-Canadien (La flotte des Antilles du National-Canadien).....	5	9,400,000 00
15 juin 1955.....	National-Canadien.....	4½	50,000,000 00
1 fév. 1956.....	National-Canadien.....	4½	70,000,000 00
1 juillet 1957.....	National-Canadien.....	4½	65,000,000 00
20 juillet 1958.....	Nord-Canadien.....	3½	7,896,563 49
4 mai 1960.....	Nord-Can. de l'Algerta.....	3½	3,149,998 66
19 mai 1961.....	Nord-Can. de l'Ontario.....	3½	34,229,996 87
1 janv. 1962.....	Grand-Tronc-Pacifique.....	3	34,992,000 00
1 janv. 1962.....	Grand-Tronc-Pacifique.....	4	8,440,848 00
1 déc. 1968.....	National-Canadien.....	4½	35,000,000 00
1 juillet 1969.....	National-Canadien.....	5	60,000,000 00
1 oct. 1969.....	National-Canadien.....	5	60,000,000 00
1 nov. 1969.....	Comm. du port de Montréal.....	5	19,000,000 00
1 fév. 1970.....	National-Canadien.....	5	18,000,000 00
Soumissions ou tirages au sort.....	National-Canadien.....	2	29,452,409 67
Diverses dates 1932-54.....	Obligations de la ville de Saint-Jean assumées par la Comm. du port de Saint-Jean.....	divers	1,467,164 96
Série.....	Achat de matériel (G) du National-Canadien.....	5	9,750,000 00
1 ^{er} fév. et août 1931-1938.....	Actions garanties du Grand-Tronc.....	4	60,833,333 33
A perpétuité.....	Obligations du Grand-Tronc.....	5	20,782,491 67
".....	Obligations du Great-Western.....	5	13,252,322 67
".....	Obligations du Grand-Tronc.....	4	119,839,014 33
".....	Obligations du Nord-Canadien.....	4	1,499,979 67
			1,000,918,406 41

Commerce

Examinons maintenant la question de notre commerce extérieur. Le Canada a continué d'avoir sa part du resserrement prononcé tant au point de vue du volume que de la valeur

qui a caractérisé le commerce mondial. Voici un état comparatif touchant le commerce du Canada à l'étranger pour les premiers onze mois de la dernière année financière en regard de la même période en 1930-1931:

(en mille)

	Pour les 11 mois expirer le 28 fév. 1931	Pour les 11 mois expirer le 28 fév. 1932	Diminution
	\$	\$	\$
Importation.....	831,232	521,056	310,176
Exportations, produits canadien.....	744,669	536,595	208,074
Réexportations, produits étrangers.....	16,038	9,951	6,087
	1,591,939	1,067,602	524,337

En dollars, ces chiffres indiquent une diminution d'environ 33 p. 100 quant à la valeur du total de nos échanges, laquelle, correspond d'assez près à la moyenne de l'affaissement du commerce mondial. En dépit de cet aspect défavorable de notre commerce extérieur, une amélioration très marquée s'est produite quant à la conversion d'une balance de commerce défavorable en balance favorable.

A partir du mois de juin dernier, nos exportations ont commencé à l'emporter sur nos importations et cette situation a persisté jusqu'ici de mois en mois. A en juger par les statistiques des derniers onze mois, nous avons une balance favorable de \$25,491,000 en regard d'une balance défavorable de \$70,524,000 pour la période correspondante de l'année précédente.

Voici les chiffres comparatifs:

(en mille)

11 mois terminer le	Importations	Exportations	Excédent des importations sur les exportations
	\$	\$	\$
28 février 1930.....	1,135,248	1,053,246	82,002
28 février 1931.....	831,232	760,708	70,524
			Excédent des exportations sur les importations
29 février 1932.....	521,056	546,547	25,491

Au cours de la période de onze mois qui a expiré le 29 février 1932,—c'est là la date la plus récente à laquelle les statistiques du commerce, par pays, sont disponibles,—les importations canadiennes de l'empire britannique se sont élevées à 131 millions de dollars; cela représente 25.3 p. 100 du total de nos importations, soit une diminution de 56 millions de dollars comparativement à la période correspondante de l'année précédente. D'autre part, nos exportations dans les divers pays de l'empire britannique se chiffrent à 204 millions de

[L'hon. M. Rhodes.]

dollars; cela représente 37.4 p. 100 du total de nos exportations, soit un fléchissement de 71 millions de dollars, au cours de cette période.

Nos importations du Royaume-Uni accusent une diminution de 43 millions de dollars, tandis que le chiffre de nos exportations est tombé de 44 millions de dollars.

Voici un résumé des importations et des exportations du Canada en ce qui regarde les principaux pays de l'empire britannique:

Commerce avec l'empire britannique
Premiers onze mois
(en mille)

	Importations 1931-1932	Diminution de 1930-1931	Exportations 1931-1932	Diminution de 1930-1932
	\$	\$	\$	\$
Royaume-Uni.....	94,579	42,842	163,152	43,922
Australie.....	5,357	1,495*	4,688	1,605
Union Sud-Africaine.....	4,259	1,091*	8,011	1,554
Nouvelle-Zélande.....	938	5,347	3,433	8,777
Antilles.....	10,995	2,359	7,694	3,657
Terre-Neuve.....	1,465	1,007	6,320	3,987
Autres pays.....	12,247	7,526	11,266	7,808
Total, Empire britannique.....	131,840	56,495	204,564	71,310

* Augmentation.

Nos plus importants échanges commerciaux sont toujours ceux que nous faisons avec les Etats-Unis auxquels nous avons, pendant les premiers onze mois terminés le 29 février 1932, vendu pour une valeur de 227 millions de dollars, et dont nous avons acheté pour une valeur de 317 millions, ce qui signifie une balance défavorable de 90 millions pour le Canada. Alors que nos exportations aux Etats-Unis, durant cette période, accusent un fléchissement

de 32.5 p. 100, nos importations sont en diminution de 40.6 p. 100.

Ci-joint un relevé qui indique la proportion de notre commerce avec l'empire britannique pendant les premiers onze mois, et auquel nous avons ajouté, pour fins de comparaison propre à faire voir la tendance de ce commerce, les pourcentages correspondants de l'année précédente:

Commerce

	Importations		Exportations	
	Année financière 1930-1931	Premiers 11 mois 1931-1932	Année financière 1930-1931	Premiers 11 mois 1931-1932
	%	%	%	%
Empire britannique.....	22.6	25.3	36.6	37.4
Etats-Unis.....	64.5	60.9	43.7	41.5
Autres pays.....	12.9	13.8	19.7	21.1
	100.0	100.0	100.0	100.0

Etant convaincu qu'il serait dans l'intérêt bien entendu des parties contractantes de négocier un nouvel accord commercial avec la France, le Gouvernement a informé ce pays qu'il désirait dénoncer la convention conclue en 1922, et négocier un nouveau traité commercial. La convention actuelle prend donc fin le 16 juin de cette année, et le Gouvernement compte bien que dans un avenir rapproché elle

sera remplacée par une convention commerciale qui sera réciproquement avantageuse.

Prévisions des recettes et dépenses pour
1932-1933

Tenant compte des impôts existants et tablant sur un certain degré de stabilité dans la situation, on estime que, pour l'année financière 1932-1933, les recettes s'éleveront à \$319,100,000, provenant des sources suivantes:

Droits de douane.....	\$ 100,000,000
Droits d'accise.....	45,000,000
Taxes d'accise.....	70,000,000
Impôt sur le revenu.....	48,000,000
Postes.....	32,000,000
Intérêt sur les placements.....	11,500,000
Autres sources.....	12,600,000
	<u>\$ 319,100,000</u>

Pour les services de l'Etat en 1932-1933 les prévisions ordinaires, indiquées dans le budget principal, de même que certaines dépenses spéciales et statutaires, comme les pensions de vieillesse et les versements aux chemins de fer en vertu de la loi des tarifs de transport des Provinces maritimes, sont évaluées à \$369,900,000 et en outre les dépenses imputables sur le capital s'éleveront à \$9,600,000.

On a déjà largement contribué à l'équilibre du budget en réduisant les crédits soumis à la Chambre pour l'année courante. A part les dépenses extraordinaires nécessitées par la prime sur le blé et les secours de chômage, les dépenses de l'année financière qui vient de se terminer sont évaluées à \$404,900,000, comparativement à une dépense estimative de \$379,500,000 pour 1932-1933, soit une diminution de \$25,400,000 tenant compte d'une augmentation de \$12,700,000 des intérêts sur la dette publique.

Les perplexités que comportent à l'ordinaire l'abaissement des dépenses de l'Etat s'augmentent dans le cas actuel par suite des réductions déjà effectuées au chapitre des dépenses ordinaires ou imputables sur le capital et surtout par suite de la proportion de plus en plus réduite des dépenses facultatives. Ainsi dans les prévisions de 1932-1933, les frais fixes et, d'une manière générale, obligatoires, y compris les intérêts sur la dette, les pensions militaires et les dépenses en vue du bien-être des anciens combattants, les subventions aux provinces et autres articles semblables, s'élèvent à environ \$236,000,000, ne laissant que \$143,500,000, soit 38 p. 100, dans la catégorie des dépenses facultatives. Durant l'année financière qui vient de se terminer, ces dépenses s'élevaient à \$179,300,000. On voit donc qu'il est proposé de réduire cette année les frais facultatifs de \$35,800,000, soit l'équivalent de 20 p. 100. On cite ces chiffres pour donner une idée des économies draconiennes que le Gouvernement a cru nécessaire d'effectuer à cause de l'abaissement du produit des impôts.

Le revenu estimatif tombant à \$319,100,000 et les dépenses ordinaires du Gouvernement s'élevant à \$369,900,000, il est évident qu'il faut augmenter le barème des impôts. En conséquence, on se propose de déposer des mesures qui, estime-t-on, feront monter le revenu de \$55,000,000, équilibrant ainsi le budget ordinaire et laissant un excédent de \$4,300,000. Si nos calculs se réalisent, cet excédent servira à acquitter une grande partie des dépenses imputables sur le capital. Une amélioration même légère du niveau des prix et du volume général des affaires se traduirait, il va sans dire, dans le produit des droits de douane et des taxes d'accise et notre situation budgétaire s'en trouverait améliorée d'autant.

[L'hon. M. Rhodes.]

Sans fonder trop d'espoir sur cette source pour l'année courante, le Gouvernement est convaincu que l'abaissement des dépenses d'un côté, et de l'autre le relèvement projeté du produit des impôts auront comme résultat ultime l'équilibre parfait du budget ordinaire de l'Etat. Bien que, par malheur, les recettes estimatives, calculées avec modération en se basant sur l'état actuel des affaires, ne comprennent pas les dépenses spéciales au chapitre des secours pour le chômage, ni les obligations indirectes résultant des fonds à fournir aux Chemins de fer nationaux, nous considérons néanmoins que les mesures prises pour faire honneur aux obligations ordinaires de l'Etat sont les seules qu'il était possible de prendre effectivement en une seule année vu l'état actuel des affaires.

Impôt sur le revenu

Il est proposé de porter le taux de l'impôt sur le revenu des sociétés commerciales ou à capital social à 11 p. 100, relèvement applicable à la période de 1931. En vertu de la loi actuelle, on permet à une société dont l'année financière ne coïncide pas avec l'année civile de remettre jusqu'au 30 avril de l'année suivante le versement de l'impôt. Il est proposé de modifier la loi de façon que dans ces cas la déclaration et le versement de l'impôt se fassent dans les quatre mois qui suivront la fin de l'année financière. Cela aura pour effet de hâter la perception des impôts de ces sociétés dont l'année financière ne coïncide pas avec l'année civile. Une autre modification à la loi de l'impôt de guerre sur le revenu comportera l'abrogation des dispositions relatives aux corporations familiales.

Quant à l'impôt sur les revenus personnels, il est proposé d'abroger la déduction de 20 p. 100 maintenant permise sur l'impôt payable en vertu du barème actuel. En outre tous les assujétis, y compris les sociétés commerciales touchant un revenu net de plus de \$5,000, devront acquitter une surtaxe de 5 p. 100 de l'impôt autrement payable.

L'exemption personnelle est réduite à \$2,400, quand elle était auparavant de \$3,000, et \$1,200 quand elle était auparavant de \$1,500. Aucun changement dans l'exemption pour les enfants à charge. Dorénavant, l'exemption accordée pour le revenu résultant de rentes viagères sera de \$1,200 au lieu de \$5,000. Cette disposition rendra l'exemption conforme à la loi des rentes viagères modifiée en 1931.

On modifiera les sanctions que comporte la loi de l'impôt sur le revenu de façon que lorsqu'une enquête aura révélé qu'un contribuable a délibérément déclaré une somme inférieure à son revenu, le montant du revenu non déclaré sera doublé pour être ajouté au mon-

tant et l'impôt sera calculé en conséquence. Le décès du contribuable ne permettra pas d'éviter cette sanction.

Les modifications apportées aux exemptions et au barème de l'impôt s'appliqueront à l'impôt de 1931. Le tableau suivant indique l'augmentation projetée de l'impôt, pour une personne mariée sans charges de famille, pour divers montants de revenus :

Impôt sur le revenu
Personnes mariées sans charges de famille
Impôt payable

Revenu	Impôt actuel	Impôt projeté	Augmentation
\$ 2,400			
2,500		2 00	2 00
2,600		4 00	4 00
2,700		6 00	6 00
2,800		8 00	8 00
2,900		10 00	10 00
3,000		12 00	12 00
4,000	16 00	32 00	16 00
5,000	32 00	60 90	28 90
6,000	56 00	98 70	42 70
7,000	88 00	147 00	59 00
8,000	127 00	205 80	77 80
9,000	176 00	275 10	99 10
10,000	232 00	354 90	122 90
11,000	296 00	445 20	149 20
12,000	368 00	546 00	178 00
13,000	448 00	657 30	209 30
14,000	536 00	779 10	243 10
15,000	632 00	911 40	279 40
16,000	636 00	1,054 20	318 20
17,000	848 00	1,207 50	359 50
18,000	968 00	1,371 30	403 30
19,000	1,096 00	1,545 60	449 60
20,000	1,232 00	1,730 40	498 40
25,000	2,024 00	2,788 80	764 80
30,000	2,880 00	3,918 60	1,038 60
35,000	3,776 00	5,100 90	1,324 90
40,000	4,712 00	6,335 70	1,623 70
45,000	5,688 00	7,623 00	1,935 00
50,000	6,704 00	8,962 80	2,258 80
55,000	7,760 00	10,355 10	2,595 10
60,000	8,856 00	11,799 90	2,943 90
65,000	9,992 00	13,297 20	3,305 20
70,000	11,168 00	14,847 00	3,679 00
75,000	12,384 00	16,449 30	4,065 30
80,000	13,640 00	18,104 10	4,464 10
85,000	14,936 00	19,811 40	4,875 40
90,000	16,272 00	21,571 20	5,299 20
95,000	17,648 00	23,383 50	5,735 50
100,000	19,064 00	25,248 30	6,184 30
110,000	22,000 00	29,108 10	8,108 10
120,000	25,016 00	33,072 90	8,056 90
130,000	28,112 00	37,142 70	9,030 70
140,000	31,288 00	41,317 50	10,029 50
150,000	34,544 00	45,597 30	11,053 30
175,000	42,920 00	56,597 10	13,677 10
200,000	51,496 00	67,859 40	16,363 40
250,000	69,072 00	90,934 20	21,862 20
300,000	87,048 00	114,534 00	27,486 00
350,000	105,424 00	138,658 80	33,234 80
400,000	124,200 00	163,308 60	39,108 60
450,000	143,376 00	188,483 40	45,107 40
500,000	162,952 00	214,183 20	51,231 20
600,000	202,928 00	266,658 00	63,730 00
700,000	242,928 00	319,158 00	76,230 00
800,000	282,928 00	371,658 00	88,730 00
900,000	322,928 00	424,158 00	101,230 00
1,000,000	362,928 00	476,658 00	113,730 00

Taxe de vente

On augmente de 2 p. 100 la taxe de vente. On tirera également quelque revenu additionnel d'une mise au point partielle de la liste des produits exempts ou partiellement exonérés, dans le cas d'un certain nombre de produits non primaires qui devraient dans les circonstances actuelles, croit-on, acquitter une part proportionnelle de l'impôt. Les principaux produits biffés de la liste des exemptions sont : les gâteaux et les pâtes de boulangerie ; les composés de saindoux et autres substances semblables faites de stéarine ou d'huile animale ou végétale, la crème glacée, préparations alimentaires lactées ou de céréales assujéties aux articles 45 et 46 du tarif douanier, et les enveloppes ordinaires des marchandises non assujéties à la taxe de vente. Les biscuits acquitteront la taxe entière au lieu de la demi-taxe.

Taxe spéciale d'accise sur les importations

Sera portée à 2 p. 100 la taxe spéciale d'accise sur les marchandises importées au Canada.

Taxe sur les assurances

On n'a pas encore mis en vigueur par voie de proclamation la taxe sur les primes d'assurance adoptée à la dernière session, à cause du conflit de juridiction entre le Dominion et les provinces en matière d'assurance. Il est maintenant projeté, en vertu de la loi créant un revenu spécial de guerre, d'imposer une taxe de 1 p. 100 sur les primes nettes des compagnies d'assurances autorisées en Canada ou dans toute province du Canada s'occupant d'assurance autre que l'assurance-vie, l'assurance maritime ou de mutuelles agricoles. Cette taxe a été en vigueur de 1915 à 1929. Les compagnies britanniques et étrangères non autorisées, mais faisant des dépôts dans les caisses du Dominion devront acquitter une taxe de 1 p. 100 sur les primes nettes reçues au Canada. Les assurés canadiens qui assurent leurs propriétés situées au Canada dans des compagnies autres que celles mentionnées plus haut devront acquitter une taxe de 15 p. 100 des primes brutes pour ces assurances.

L'impôt du timbre sur les chèques, les billets à ordre, les mandats, etc., sera relevé. Le taux actuel est de 2 cents pour chaque effet d'un montant de plus de \$5. Le nouveau taux sera de 3 cents de \$5 à \$100 et, pour les effets de plus de \$100, de 6 cents. La taxe de 10 p. 100, minimum 25 cents, sur les billets de wagons-lits et de 10 cents sur chaque billet de wagon-salons, sera remise en vigueur. Sera également remise en vigueur la taxe sur les câblogrammes et les télégrammes, mais elle sera maintenant de 5 cents pour chaque dé-

pêche coûtant plus de 15 cents et la mesure sera applicable au même taux aux messages téléphoniques interurbains.

On propose une légère modification à la loi du revenu spécial de guerre au sujet de l'impôt sur les transferts d'actions et d'obligations. On abolira l'exemption accordée actuellement pour les transferts d'obligations entre courtiers et on lui substituera une réglementation qui assurera l'application de la disposition à toutes les affaires, sauf quand les courtiers agissent à titre d'acheteurs pour des clients.

Les modifications apportées à la taxe de vente entreront en vigueur immédiatement; les taxes de timbre sur les chèques et les impôts sur les communications télégraphiques et téléphoniques et sur les billets de transport ne s'appliqueront que le 2 mai.

Tarifs des douanes

A cause de l'approche de la conférence impériale, on ne juge pas à propos de modifier le tarif en ce qui concerne la préférence britannique. Cette décision empêche nécessairement toute mise au point importante du tarif douanier.

A une seule exception près, il n'est donc proposé aucune modification au tarif. L'exemption a trait aux pièces de rechange des instruments aratoires, pour lesquelles les taux spéciaux accordés jusqu'au 31 mars 1932 sont maintenus jusqu'au 31 mars 1933.

En préparant ces mesures additionnelles d'impôts, on a tenu compte d'abord de la mesure dans laquelle notre population pouvait supporter ce surcroît d'impôts et ensuite, la nécessité absolue d'assainir nos finances.

N'oubliant pas que, comme le monde entier, nous avons souffert, peut-être pas autant, mais en tout cas dans une large mesure, de la dépression d'étendue universelle et d'une acuité sans parallèle; comprenant aussi l'anxiété et les fardeaux du peuple et les nombreuses difficultés résultant de la crise que nous traversons; et comprenant l'utilité de tenter, dans toute la mesure compatible avec l'intérêt général, d'imposer le moins possible de sacrifices additionnels; comprenant aussi que nous manquerions à notre devoir si nous évitions de faire preuve de détermination en face des problèmes qui se posent et de faire honneur à toutes nos obligations financières au prix de n'importe quel sacrifice, d'équilibrer notre budget et de maintenir notre crédit national aux yeux d'un monde financier très vigilant.

Cette manière d'agir peut causer des souffrances. Elles peut comporter des sacrifices, mais en définitive elle aura pour résultat des difficultés moindres et des sacrifices moindres qu'il ne serait résulté d'une politique moins courageuse.

[L'hon. M. Rhodes.]

En outre, le maintien de notre crédit national est absolument nécessaire au retour de la prospérité.

Bien que le monde soit de nos jours absolument solidaire en matière de commerce et de finance comme jamais auparavant dans son histoire et qu'on ne puisse compter sur le retour à l'état normal ou sur la prospérité sans que ce soit général au monde entier, néanmoins une nation, ou un groupe de nations, doit prendre la direction et battre le chemin. A cette fin, il s'offre une occasion unique dans l'histoire aux nations britanniques, dont les délégués se réuniront à Ottawa en un congrès économique impérial, au mois de juillet prochain.

Si les délégués se réunissent avec la détermination de diriger leurs délibérations en vue d'un avantage mutuel, il en résultera des mesures qui donneront une impulsion marquée au commerce de l'Empire.

Bien que ces mesures aient d'abord pour but de stimuler les échanges au sein de l'Empire, elles libéreront des forces et établiront des courants qui dépasseront nos frontières à l'avantage du monde en général.

En terminant, sans vouloir me livrer à des prophéties, je désire indiquer ma conviction profonde que le jour n'est pas éloigné d'événements qui proclameront l'aurore de temps meilleurs; que les qualités de courage, d'initiative et d'économie qui caractérisaient nos ancêtres se retrouvent dans la génération actuelle; que nos luttes et nos ennuis de l'heure porteront les gouvernements et la nation à fournir un effort plus grand de façon que le Canada se trouve à l'avant-garde des nations qui sortiront avec succès de la plus grande crise des temps modernes.

J'ai l'honneur de donner avis, monsieur l'Orateur, que lorsque la Chambre siégera en comité des voies et moyens, je proposerai les résolutions suivantes:

Le ministre des Finances, le . . . prochain, en comité des voies et moyens propose la résolution suivante:

1. Décide que l'annexe A du Tarif des douanes, constituant le chapitre quarante-quatre des Statuts révisés du Canada, de 1927, modifié par le chapitre dix-sept des Statuts de 1928, le chapitre trente-neuf des Statuts de 1929, le chapitre treize des Statuts de 1930 (première session), le chapitre trois des Statuts de 1930 (seconde session) et le chapitre trente des Statuts de 1931, soit de nouveau modifié en biffant le numéro du tarif 409g, les diverses énumérations de marchandises, respectivement, et les divers droits de douane, s'il en est, placés en regard, et en les remplaçant par le numéro, les énumérations et les droits de douanes qui suivent, à ladite Annexe A: